

Image not found or type unknown



Comment gérer les menaces de mon compagnon

Par **Mumuse**, le **21/05/2017** à **23:09**

Bonsoir,
Avec mon compagnon nous sommes pacsés depuis 5ans. Avons achetés par contrat de vente un terrain et construit. Dans notre contrat de pacs il est stipulé que mon compagnon récupère l'argent qu'il a investi !!! De mon côté ayant acheté un appartement suite à un divorce je n'avais pas de sous de côté !!!
Nous avons emménagé il y a 3 ans dans notre maison (nous avons aussi contracté un crédit tous les deux pour la construction), ouverture d'un compte commun pour payer les charges courantes.
Ce soir après une dispute il m'a menacé de me jeter dehors avec mes enfants (j'ai 2 enfants de mon premier mariage) quels sont à l'heure actuelle mes droits ???

Par **cocotte1003**, le **22/05/2017** à **06:23**

Bonjour, évidemment votre compagnon ne peut pas vous mettre dehors puisque vous êtes passés et que c'est donc votre domicile conjugal, cordialement

Par **Mumuse**, le **22/05/2017** à **06:58**

Même s'il a investi plus que moi dans la construction !!!! Le prêt contracté tous les deux est d'une somme minime par rapport à ce qu'il a investi

Par **amajuris**, le **22/05/2017** à **08:47**

bonjour, c'est ce qui fait la propriété d'un bien immobilier, ce n'est pas son financement mais ce qui figure sur le titre de propriété. Ainsi, si vous figurez sur le titre de propriété de ce bien en indivision, vous avez les mêmes pouvoirs que l'autre indivisaire. Il ne peut donc pas vous mettre dehors d'un bien qui vous appartient en partie. Bons salutations